

Edit'eau



Les états généraux de la gestion de l'eau du bassin de la Vienne Tourangelle organisés en 2016 à l'Ile-Bouchard symbolisent le point de départ d'une démarche collective pour améliorer l'état de la ressource. 6 ans après cet évènement, je mesure le chemin parcouru vis-à-vis de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) qui s'applique

désormais pleinement sur l'ensemble du bassin au travers des contrats territoriaux. Au cours des dernières années, des connaissances ont également été capitalisées et des coopérations se sont renforcées y compris sur des problématiques émergentes telles que le développement des cyanobactéries.

Suite à un processus de concertation organisé par les services de l'Etat et l'EPTB Vienne, cette dynamique s'est matérialisée en 2021 par la mise en place du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). La Commission Locale de l'Eau (CLE), dont la mission principale sera d'élaborer le SAGE, s'est réunie pour la première fois fin janvier. Au cours de cette séance, les élus m'ont accordé leur confiance pour assurer la présidence de cette assemblée et je tiens à les en remercier. En outre, la CLE s'appuiera sur l'EPTB Vienne en tant que structure porteuse du SAGE dont l'expérience dans le domaine est déjà prouvée puisqu'il porte les 3 autres SAGE du bassin de la Vienne (Vienne, Clain, Creuse). Ce mode d'organisation est précieux puisque la Vienne Tourangelle située à l'aval est dépendante de l'utilisation de l'eau en amont.

Les enjeux sur la ressource sont importants et s'amplifient au regard des effets du changement climatique. Dans ce contexte, le SAGE incarne l'outil stratégique privilégié pour faire face à ce défi en complémentarité avec d'autres politiques publiques (aménagement du territoire, tourisme, ...) d'ores-et-déjà menées sur le territoire. Cet outil porté par une gouvernance plurielle, me semble tout à fait adapté pour répondre avec efficacité et pragmatisme aux enjeux de demain.

Le Président de la CLE du SAGE Vienne Tourangelle

Vincent NAULET



Sommaire

- L'élaboration du SAGE
- Le réseau d'observation des cyanobactéries sur la Vienne
- L'eau au coeur de la charte du PNR Loire-Anjou-Touraine
- Actualités



Réunion d'installation de la CLE du 28 janvier 2022



Observation de cyanobactéries Source : Syndicat du Négron et du Saint-Mexme





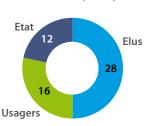
L'élaboration du SAGE Vienne Tourangelle

Le SAGE Vienne Tourangelle est entré en phase d'élaboration suite à l'installation de la CLE le 28 janvier 2022. Cette phase d'élaboration du SAGE suit une méthodologie accordant une large place à la concertation avec les acteurs locaux.

Organisation et fonctionnement

> La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation et de décision qui rassemble l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire. Elle est composée de trois collèges : les élus, les usagers (agriculteurs,



industriels, associations...) et les représentants de l'État. Elle est présidée par un élu local. Véritable parlement de l'eau à l'échelon local, elle est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du SAGE pour évaluer les résultats.

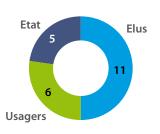
La CLE du SAGE Vienne Tourangelle, instituée par l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2021, est composée de 56 membres. Monsieur Vincent NAULET, Maire de Beaumonten-Véron (37), Vice-président de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire et Président du Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme -Vienne aval et affluents, a été élu à la présidence de la CLE lors de la réunion d'installation.



Réunion d'installation de la CLE du 28 janvier 2022

> Le bureau de la CLE

Le bureau est une émanation de la CLE qui compte 22 membres désignés lors de la réunion d'installation de la commission. Il a notamment rôle d'**assister** pour président dans ses fonctions et de préparer les réunions plénières.

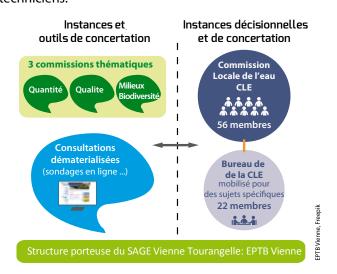


> Les commissions thématiques

Trois commissions thématiques sont mises en place pour faciliter l'élaboration du SAGE Vienne Tourangelle plus précisément sur les sujets à enjeux : qualité, quantité, milieux et biodiversité. Il s'agit de groupes de travail qui visent à favoriser les échanges et mener des réflexions sur des sujets précis. Elles sont présidées par un viceprésident de la CLE:

- François LIARD commission milieux/biodiversité,
- Michel FORGEON commission qualité;
- Temanuata GIRARD commission quantité.

Elles sont composées de membres de la CLE mais sont également ouvertes aux acteurs économiques, associatifs et administratifs du bassin versant, qu'ils soient élus ou techniciens.



> La structure porteuse du SAGE : l'EPTB Vienne

La CLE est accompagnée par une structure porteuse qui anime le SAGE dans toutes ces étapes. Le SAGE Vienne Tourangelle est porté par l'Etablissement public territorial du bassin de la Vienne. Il assure l'animation et le secrétariat de la CLE qui lui confie, dans le cadre de ses compétences et de ses moyens, la charge du support juridique, technique, administratif et financier pour la mise en œuvre du SAGE.

L'EPTB Vienne porte également 3 autres démarches de





Les différentes étapes d'élaboration du SAGE

L'élaboration du SAGE est cadrée par le Code de l'Environnement et elle suit une méthode qui se compose des étapes présentées dans le schéma suivant.

Ces étapes ont été adaptées au rythme d'élaboration prévisionnelle du SAGE Vienne Tourangelle.

ELABORATION			
2021-2022	2022-2024	2025-2026	
Etat initial	Diagnostic Tendances et scénarios Choix de la stratégie	Rédaction du SAGE	Consultations et approbation du SAGE
Consolidation et partage des connaissances, identification des enjeux.	Définition des grands enjeux du territoire à partir de l'Etat initial. Elaboration des scénarios. Définition de la stratégie du SAGE pour répondre aux enjeux et objectifs.	Rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement.	Consultation des collectivités et des citoyens, dans le cadre d'une enquête publique. Validation des documents par la CLE.

> Réalisation de l'état initial : 1ère étape effectuée pour le SAGE Vienne Tourangelle

La première étape de l'élaboration du SAGE consiste à réaliser un état initial afin de rassembler et de synthétiser l'ensemble des connaissances disponibles sur l'état de la ressource en eau et sa gestion. L'EPTB Vienne, en qualité de structure porteuse du SAGE Vienne Tourangelle, a débuté la rédaction de cet état initial courant 2021. Cet «état zéro» du territoire doit identifier les principales problématiques afin qu'elles soient connues et partagées de tous, elles seront ensuite approfondies et si besoin complétées lors des prochaines étapes.

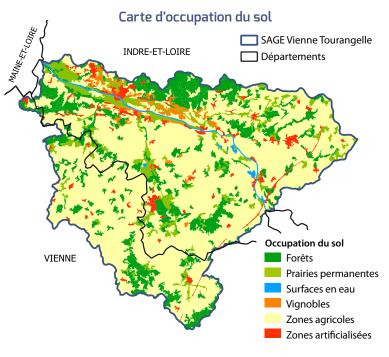
La première version de cet état initial a été soumise à consultation entre février et mars 2022. Cette consultation s'est adressée aux membres de la CLE mais également à des structures non membres dans le cadre d'un processus de concertation élargie.

Cette version a ensuite été présentée à la CLE élargie du 4 mai 2022 pour échanger sur les remarques collectées et procéder aux modifications nécessaires. Le document a de nouveau été soumis à consultation et sera validé par la CLE au début de l'été. Cet état initial servira de base pour l'élaboration du diagnostic et des scénarios.

> Les principaux constats

Caractéristiques du bassin :

Le bassin de la Vienne Tourangelle est un territoire rural. Plus de ¾ de sa surface est agricole avec une majorité de terres labourables et de vignes et plus d'un quart est couvert par des forêts.





MISE EN OEUVRE 2027

Démarrage de la mise en oeuvre

Début de la mise en œuvre après signature de l'arrêté d'approbation du SAGE.

Parole d'acteur

Jacky MARQUET, Président de la Fédération de pêche et des milieux aquatiques d'Indre-et-Loire

L'état des lieux dressé par l'EPTB Vienne est déjà l'occasion pour la Fédération d'Indreet-Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de pointer des thématiques majeurs qui portent plus particulièrement sur:

- la prise en charge financière de l'entretien des annexes hydrauliques et la gestion des plantes invasives sur l'axe Vienne;
- le développement des cyanobactéries, fait récent, très préoccupant d'autant qu'il est probable que la solution dépasse le territoire de la Vienne Tourangelle! Néanmoins, le travail d'observation entrepris par les acteurs locaux tout au

long de la période estivale vise à mieux comprendre ce phénomène. Par ailleurs, l'approche de l'EPTB est un atout puisqu'il permet d'agir à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Vienne;

- la baisse de l'hydrologie est sans doute une des causes du développement des cyanobactéries. Cela risque aussi d'impacter durablement la biodiversité par assèchement des sols et la perte d'habitats aquatiques. A partir des connaissances acquises dans le cadre du SAGE, des évolutions sur la gestion structurelle et la gestion de crise sont attendues notamment au regard des effets du changement climatique. Il nous apparait urgent que la CLE puisse apporter des éléments concrets pour améliorer la gestion de la quantité d'eau au lieu de gérer la crise de l'eau!

Il se caractérise ainsi par une **densité de population faible** : 41 habitants par km² contre une moyenne nationale de 115 habitants au km². Le territoire est également composé d'une mosaïque d'habitats formant un **patrimoine naturel remarquable** : 7 sites classés Natura 2000, une Réserve Naturelle Régionale (Marais de Taligny), 7 Espaces Naturels Sensibles (ENS)...

Quantité d'eau:



Le territoire est concerné par des évolutions climatiques tangibles. Une baisse des débits moyens mensuels de la Vienne est observée, jusqu'à moins 30% en période de basses eaux depuis 1990. Ces baisses de débits semblent

propices au développement de cyanobactéries sur la Vienne Tourangelle ce qui impacte les usages.

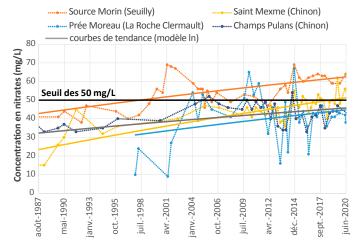


La Vienne à l'étiage

Qualité de l'eau

En termes de qualité, le bassin de la Vienne Tourangelle présente des **concentrations très élevées en nitrates**, avec une tendance à la hausse, et dans une moindre mesure en pesticides. Les concentrations en nitrates dans les eaux brutes des captages pour l'eau potable dépassent régulièrement le seuil maximum de potabilité (50 mg/L).

Évolution de la concentration en nitrates dans les 4 captages stratégiques prioritaires du territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire



Source : Communauté de communes Chinon Vienne et Loire



Le réseau d'observation des cyanobactéries sur la Vienne

Les cyanobactéries sont parmi les êtres vivants les plus anciens sur terre (3,8 milliards d'années). Elles peuvent être en suspension dans les eaux des plans d'eau ou fixées à un support minéral ou végétal immergé dans les rivières (cyanobactéries benthiques). Cette catégorie est particulièrement présente dans la Vienne. Elles peuvent produire des toxines, qui lorsqu'elles sont sécrétées en quantité importante, peuvent avoir des impacts sanitaires. Par exemple, depuis 2017, des décès de chiens ont été constatés après avoir bu l'eau de la Vienne. Les loisirs liés à l'eau sont également impactés : fermeture de site de baignade, interdiction de la pratique du canoë-kayak...

Les mécanismes qui favorisent la prolifération des cyanobactéries benthiques et la production de toxines sont complexes. Ainsi depuis 2021, un protocole d'observation a été mis en place avec l'aide des acteurs du territoire* et sous la coordination de l'EPTB Vienne.

Ce protocole consiste à observer la présence ou l'absence de biofilm de cyanobactéries dans la Vienne sur le périmètre du SAGE Vienne Tourangelle. Le suivi est réalisé du mois de mai à septembre sur différentes stations

*Les partenaires du projet : PNR Loire Anjou Touraine, Syndicats de rivières, CETU Elmis de l'Université de Tours, Département d'Indre-et-Loire, Fédération de pêche d'Indre-et-Loire et la CC. Chinon Vienne et

réparties sur l'axe Vienne. Les opérateurs terrain se répartissent les différentes stations de suivi afin qu'elles soient observées plusieurs fois par mois. Les observations sont alors renseignées dans une fiche terrain puis bancarisées et analysées afin de produire une note bilan.

En 2021, les premiers constats révèlent une présence plus importante de biofilms de cyanobactéries sur la période d'août et septembre durant laquelle les débits de la Vienne étaient plus faibles et les températures plus élevées que sur le période de mai à juillet.





Exemples de biofilms sur la Vienne Source Philippe Jugé (CETU Elmis) et Grégoire Ricou FDPPMA 37

Ce travail sera poursuivi dans les années à venir afin de compiler des données sur le territoire pour mieux comprendre ce phénomène. A terme, une réflexion sera menée dans le cadre du SAGE Vienne Tourangelle visant à limiter le développement des cyanobactéries.



L'eau au coeur de la charte du PNR Loire-Anjou-Touraine

L'eau est un sujet majeur pour le Parc naturel régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine qui travaille depuis longtemps sur les milieux naturels, en particulier aquatiques et humides.

Dès 2014, dans le cadre de sa politique d'adaptation au changement climatique, il alerte sur les tensions autour de la ressource en eau et le nécessaire travail à réaliser pour partager ce bien commun.

L'élaboration de la nouvelle charte du Parc débute en 2019 avec une large concertation sur le territoire. Les participants aux différents groupes thématiques (eau, biodiversité, agriculture, forêt...) élaborent des propositions sur lesquelles le PNR s'appuie pour rédiger son projet. Les arbitrages du Bureau du Parc et la collaboration avec le Conseil scientifique et prospectif, les partenaires et les signataires, permettent d'en définir les grandes priorités. Les élus du PNR font notamment de la « préservation et la reconquête de la ressource en eau » l'une des prérogatives de sa stratégie politique.

En parallèle, le Parc commence en 2020 la préfiguration d'une mission « eau », ayant pour but de déterminer la plus-value qu'il pourrait avoir sur ce sujet par rapport aux structures compétentes. Les grands acteurs de l'eau et partenaires du Parc ont été consultés en début d'année 2022 afin de recueillir leurs besoins et de définir des

pistes de positionnements du Parc sur l'eau. Ce travail est actuellement complété par la rencontre de l'ensemble des acteurs du territoire (Syndicats de rivières, EPCI...). De ces échanges en ressort une priorité nouvelle pour le PNR : le renforcement de son accompagnement dans la préservation des zones humides et l'adaptation au changement climatique. Il s'attachera également à répondre aux besoins de concertation et de planification du territoire dans le domaine de l'eau.



Vue sur Montsoreau - Source PNR Loire-Anjou-Touraine

Le Parc agira en coopération avec les acteurs, dans la recherche de complémentarités, synergies et efficience pour exprimer un engagement renforcé et coordonné de tous.

Les actualités du bassin...

Les contrats territoriaux sur le bassin de la Vienne Tourangelle

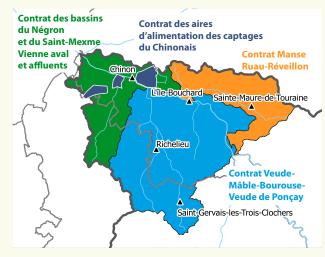
3 contrats territoriaux multipartenariaux et un contrat eau potable sont en cours sur le bassin:

Le contrat Veude-Mâble-Bourouse-Veude de Ponçay

Porté par le syndicat de la Manse étendu, ce contrat est mis en œuvre sur la période 2021-2023. Il est composé des volets milieux aquatiques et zones humides sur l'ensemble de ses masses d'eau. Les premiers travaux se sont déroulés en 2021 : restauration de zones humides et de la continuité animations écologique, foncières... Le montant total prévisionnel du contrat s'élève à 919 706€.

Le contrat Manse Ruau-Réveillon

Également porté par le syndicat de la Manse étendu, ce contrat est mis en œuvre sur la période 2020-2022. Il est constitué d'un volet



milieux aquatiques pour ces trois masses d'eau et d'un pollutions diffuses volet sur le bassin versant de la Manse uniquement. Les travaux de l'année 2021 ont principalement concernés la renaturation de cours d'eau et la création de ripisylve. Concernant le volet pollution diffuse, des zones humides tampons ont été réalisées. Le montant total prévisionnel contrat s'élève 1 470 744€.

Les actualités du Syndicat sont disponibles sur : www. syndicatmanseetendu.fr/

Le contrat des bassins du Négron et du Saint-Mexme Vienne aval et affluents

Porté par le Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme ce contrat est mis en œuvre sur la période 2021-2023. Il est constitué d'un volet milieux aquatiques et d'un volet qualité / quantité de l'eau. L'année 2021 a permis de réaliser des travaux de reméandrage sur le Comprigny et de créer des mares à Marçay notamment. Le montant total prévisionnel du contrat s'élève à 888 547€.

Le contrat des aires d'alimentation des captages du Chinonais

Porté par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire ce contrat, signé fin 2019, vise à limiter et à terme réduire la concentration nitrates des souterraines. Il s'applique sur les AAC de 4 captages classés prioritaires. L'évaluation de la 1ère partie du contrat, fin 2021, a donné lieu à une programmation renforcée pour la deuxième partie (2022-2024). Le montant total prévisionnel du contrat pour la période 2019-2024 s'élève à 670 857,57€.

Démarche relative aux économies d'eau

L'EPTB Vienne propose en 2022 et 2023, avec le concours d'un prestataire, un accompagnement des communes et intercommunalités souhaitant mettre en place une démarche d'économie d'eau et qui ont été sélectionnées au regard de leur sensibilité visà-vis de la ressource.

Cette assistance externalisée est supervisée par l'EPTB Vienne qui assure la maîtrise d'ouvrage de la prestation. L'objectif est de sensibiliser les collectivités volontaires aux économies d'eau et, sur la base d'un diagnostic in situ, à dresser un plan détaillé d'actions portant sur les équipements ou les pratiques pour réduire les consommations d'eau au niveau des équipements publics (bâtiments, espaces verts, infrastructures de sport). Un plan de communication sera également proposé pour sensibiliser les élus et la population.

La confluence de la Loire et de la Vienne classée à l'Unesco

La confluence de la Loire et de la Vienne, a été classée à l'Unesco le 17 septembre 2021. Le site est désormais protégé, dans le cadre du programme de protection engagé

par l'Etat en Val de Loire. Ce paysage emblématique fait ainsi partie des biens culturels inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce territoire de 2 744 ha intègre la confluence et sa zone d'influence.



Confluence Vienne-Loire Source : ULMarden - Jéro Hajewski

Contact :



La lettre du SAGE Vienne Tourangelle

20, rue Atlantis Parc ESTER Technopole 87068 Limoges Cedex Tel: 05 55 06 39 42 www.eptb-vienne.fr Directeur de la publication : Vincent NAULET, Président de la CLE du SAGE Vienne Tourangelle Conception et rédaction : EPTB Vienne Illustrations : EPTB Vienne sauf mention particulière Impression : Graphicolor - papier recyclé 450 exemplaires



